

CONVOICATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

AES CHEMUNEX

Société Anonyme au capital de 2 362 341,89 euros

Siège social : Route de Dol, 35270 COMBOURG

331 270 678 R.C.S. SAINT-MALO

Rectificatif à l'avis de réunion valant convocation paru au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 28 août 2006 n°103.

La troisième résolution présentée à l'assemblée générale qui doit se tenir le 29 septembre 2006 est modifiée, en ce qui concerne le nombre d'actions, ainsi qu'il suit :

Troisième résolution. – L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter la somme de 7 988 865,25 € de la façon suivante :

– dotation d'une somme de	235 804,00 €
à la réserve légale qui se trouve intégralement dotée, correspondant à 10% du capital social ;	
– distribution d'une somme de	2 001 547,86 €
à titre de dividendes, chacune des 429 516 708 actions recevra un dividende de 0,00466 € ;	
– dotation d'une somme de	5 750 000,00 €
au poste « autres réserves » ;	
– dotation du solde soit la somme de	1 513,39 €
au compte « report à nouveau ».	

Sur le plan fiscal, ce dividende ouvrira droit à un abattement de 40% pour les personnes physiques. Ainsi le dividende qui s'élève à 0,00466 € par action ouvrira droit à un abattement de 0,001864 €. Le dividende n'ouvrira droit à aucun abattement pour les actionnaires personnes morales. Le dividende sera mis en paiement à compter du 15 décembre 2006. L'assemblée générale précise en outre, conformément aux dispositions de l'article 243bis du code général des impôts qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Le conseil d'administration

0613947